

**Discours du président du TA pour l'ouverture
de la journée de rencontre avec les commissaires enquêteurs des Pays de la Loire
le lundi 6 juin 2016**

Je tiens tout d'abord à remercier Mme la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour avoir proposé l'idée d'organiser une réunion plénière des commissaires enquêteurs de la région des Pays de la Loire. Une telle rencontre n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années, or il est important que nous puissions régulièrement nous retrouver pour nous écouter mutuellement et pour échanger nos expériences sur la manière dont nous accomplissons nos missions et sur des sujets d'intérêt commun.

Cette rencontre intervient alors que d'importants changements sont survenus au cours des dernières années. Tout d'abord, depuis l'entrée en vigueur du décret 4 octobre 2011, modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, le nombre de commissaire enquêteur inscrits sur l'une des listes d'aptitude de la région des Pays de la Loire est passé de 338 en 2011, à 193 en 2016, soit une diminution du nombre de vos confrères de 42,90 % en cinq ans. Au cours de cette même période, les commissions d'aptitude se sont efforcées de continuer d'accueillir des nouveaux commissaires enquêteurs sur chaque liste d'aptitude, pour diversifier les profils et accueillir de nouveaux membres. La composition des listes d'aptitude a donc été profondément remaniée en peu de temps.

Ces réductions des effectifs s'accompagnent souvent de déceptions, voire d'incompréhensions de commissaires enquêteurs qui ont servi pendant plusieurs années, sans que leur travail ne soit jamais critiqués. Je comprends ses réactions légitimes et je déplore que le tribunal administratif, comme vous le savez, ne dispose pas de plus de moyens pour évaluer votre travail et pour rendre compte de cette évaluation. Toutefois, une conséquence positive de la réduction des listes d'aptitude est l'amélioration du niveau globale des commissaires enquêteurs. Les rapports des personnes qui ont été reconduites sur les listes d'aptitude ont fait l'objet de bonnes, voire de très bonnes appréciations. De même, les nouveaux inscrits ont été retenus par

PROJET NON VALIDE

des commissions plus exigeantes que par le passé. Je crois que, aujourd'hui plus encore qu'hier, l'on peut affirmer que les commissaires enquêteurs sont des femmes et des hommes de qualités et, au risque de contrarier la modestie qui doit être la vôtre, vous pouvez être fier de figurer sur une liste d'aptitude.

Parallèlement le nombre d'enquêtes publiques a connu un net déclin qui s'est accentué depuis 2014. Alors que le tribunal administratif de Nantes a effectué 593 désignations en 2013, seule 248 désignations ont été effectuées en 2015, soit une baisse de 58 % en 2 ans. Le nombre de demandes de désignation n'augmente que très légèrement au cours des 5 premiers mois de l'année 2016.

La baisse des effectifs de commissaires enquêteurs et la baisse plus importante encore du nombre de projets soumis à enquête publique conduit à une diminution du nombre d'enquête effectuée chaque année par un commissaire enquêteur. En 2015, ce ratio était de 1,13 dans les Pays de la Loire, contre 2,3 en 2013. Cette fréquence est trop faible pour vous permettre d'entretenir vos connaissances et surtout, pour les nouveaux commissaires enquêteurs, elle ne permet pas de se former dans des conditions satisfaisantes.

Je comprends que ce contexte constitue une source de démotivation importante. Vos préoccupations sont régulièrement relayées par les présidents des associations départementales. De plus, à ces deux éléments majeurs viennent s'ajouter plusieurs autres facteurs qui font peser toujours plus d'exigences sur les épaules des commissaires enquêteurs : la réglementation ne cesse d'évoluer et de se complexifier, les dossiers soumis à enquête sont plus complexes, le public est de mieux en mieux informé, mais aussi de plus en plus exigeant, voire contestataire. De même, la possibilité offerte à l'organisateur de saisir le président du tribunal et celle pour le président du tribunal de pouvoir vous demander de compléter la motivation de vos conclusions renforcent ces différentes exigences.

Ces circonstances ont conduit certains de vos confrères à démissionner. Elles commencent aujourd'hui à avoir des incidences sur le fonctionnement des associations

locales qui voient leurs ressources diminuer et une partie de leurs membres se démobiliser.

Je ne sais pas s'il sera plus souvent fait appel à vous demain pour des missions de service public. En revanche, je crois pouvoir affirmer que votre mission sera plus difficile encore demain qu'aujourd'hui. Le droit de l'environnement va continuer de se développer. Afin de préserver notre cadre de vie, la lutte contre les pollutions, les risques et les nuisances, les préoccupations environnementales vont se renforcer. L'augmentation de la population, les incidences des changements climatiques hissent ces préoccupations au rang d'impératifs. Pour libérer, stimuler et vitaliser notre cadre de vie, dans le respect des écosystèmes naturels, le droit de l'environnement est aujourd'hui entré dans une nouvelle phase de modernisation. La loi Genrrelle II concours à sécuriser les procédures environnementales. C'est aussi le cas de la loi du 27 décembre 2012 et de l'ordonnance du 5 août 2013 sur la participation du public, comme la récente loi dite « Macron » du 6 août 2015. Leur objectif est de rationaliser les modalités d'expression de la démocratie environnementale, notamment, en articulant mieux entre elles les différentes procédures. Plus récemment encore l'ordonnance du 21 avril 2016, relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et qui sera mise en œuvre le 26 juin prochain, dans le département de la Loire-Atlantique, afin de consulter la population locale sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame-des-Lande, participe de ce mouvement, de même que le projet de décret que la participation du public dont il sera question cet après midi.

Les projets de modernisation du droit du cadre de vie sont vastes et encore en cours d'approfondissement. Mais à chaque fois qu'il a été question du rôle commissaires enquêteurs, vos droits et vos moyens ont été réaffirmé et conforté. Il y a tout lieu de penser que si votre mission continue d'évoluer, vous resterez des acteurs clés, gage de la bonne information du public et de sa participation effective à l'élaboration de projets ayant des incidences sur l'environnement.

En conclusion, je tiens donc à vous remercier. Pour votre présence aujourd'hui tout d'abord. Mais aussi et surtout pour votre implication de votre rôle de commissaire enquêteur. Je perçois la qualité de votre travail à travers la lecture de vos rapports, en constatant que je signe de moins en moins de lettres d'observations pour vous demander de compléter vos conclusions, à travers mes échanges avec les magistrats du tribunal qui soulignent régulièrement la qualité de vos rapports et annulent de moins en moins de décisions pour des vices de procédures liés à des enquêtes publiques. La qualité de votre travail concourt à renforcer la crédibilité de votre fonction et à l'utilité des enquêtes publique. Enfin et surtout, comme tout citoyen, je vous remercie pour la qualité de votre travail car elle contribue à la qualité des projets portés par les maîtres d'ouvrage et elle concourt à la préservation et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Je souhaite que cette journée ne soit pas seulement une journée d'information, mais qu'elle soit aussi un moment d'échange, pour répondre à vos interrogations et échanger sur vos expériences. Je demande aux intervenants de ne pas être trop diserts pour laisser une place importante aux questions, réactions et interventions de chacun. Deux thèmes principaux ont été retenus pour cette journée : « l'utilisation des nouvelles technologie dans les enquêtes publiques » et « la rédaction du procès verbal ». Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les retours d'expériences et la comparaison de vos différentes pratiques qui doivent constituer l'apport essentiel de cette journée. Par conséquent, je vous remercie par avance pour votre attention et pour votre participation.